

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015_06_16
id. 1792

L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**LOCATION DE VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR ET DE
MACHINES D'USAGE SPÉCIFIQUE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

Une consultation a été lancée le 5 mars 2015 sous la forme d'un appel d'offres ouvert à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, à lots, sans montant minimum ni maximum, auprès de fournisseurs en vue de conclure des marchés de location de véhicules terrestres et à moteur et de machines d'usage spécifique pour les six subdivisions départementales et le centre technique départemental.

Ces marchés seront conclus pour une période d'un an à partir du 1er novembre 2015 et reconductibles pour trois années, la durée de validité totale ne pouvant pas excéder quatre ans.

Compte tenu de l'objet de la consultation, la meilleure offre a été appréciée en fonction du critère du jugement des offres : « prix de la location » (Article 53 du Code des Marchés Publics).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 11 mai 2015, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 mai 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :
 - les marchés de fourniture de location de véhicules terrestres et à moteur et de machines d'usage spécifique, avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : Subdivision départementale de LAUZERTE
Attributaire : Société LOXAM

Lot 2 : Subdivision départementale de CASTELSARRASIN
Attributaire : Société LOXAM

Lot 3 : Subdivision départementale de MONTAUBAN
Attributaire : Société LOXAM

Lot 4 : Subdivision départementale de SAINT ANTONIN NOBLE VAL
Attributaire : Société LOXAM

Lot 5 : Subdivision départementale de VALENCE D'AGEN
Attributaire : Société LOXAM

Lot 6 : Subdivision départementale de VERDUN SUR GARONNE
Attributaire : Société LOXAM

- toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC